

01 OCT. 2010
DEPOT N° 28983
TERRE

"Bon pour copie conforme
à l'original"

KEYRUS

Société Anonyme au capital de 4.268.592,50 €.
Siège Social : 155, rue Anatole France – 92300 Levallois Perret
400 149 647 RCS Nanterre

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf,
Le seize septembre,
A quatorze heures,

Les membres du conseil d'administration de la société anonyme **KEYRUS** se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Approbation des comptes semestriels (examen et arrêté des comptes sociaux intermédiaires au 30 juin 2009, examen et arrêté des comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2009, Présentation du rapport relatif à l'activité de la société et à la gestion du groupe au cours du premier semestre 2009).*
- *Approbation du communiqué de presse sur les comptes semestriels,*
- *Abandon de créance en compte courant inscrite dans les livres de la société ETICA SPAIN.*
- *Autorisation d'octroi d'un prêt participatif à la société ETICA SPAIN.*
- *Autorisation de percevoir les sommes dues par KEYRUS CANADA en dollars canadien,*
- *Autorisation d'octroi d'un prêt participatif à la société KEYRUS CANADA.*
- *Création d'une filiale en Belgique,*
- *Prise d'acte du décès d'un administrateur.*
- *Documents de gestion prévisionnels.*
- *Pouvoirs au Président Directeur Général.*

Sont présents ou représentés.

Monsieur Eric COHEN, Président,
Madame Rebecca MEIMOUN, administrateur,
Monsieur Philippe LANSADE, administrateur,
Madame Laetitia ADJADJ, administrateur.

Chacun des administrateurs présents a signé, lors de son entrée en séance, le registre de présence aux délibérations du Conseil.

Monsieur Eric COHEN préside la séance et constate que le nombre d'administrateurs présents est supérieur au nombre minimum requis par la loi et les Statuts. Il déclare alors que le Conseil d'administration est régulièrement constitué et qu'il peut valablement délibérer.

Monsieur Didier TAUPIN, Directeur Général Délégué, valablement convoqué, est présent.

Madame Christine LENEVEU représentant le Cabinet RBA, Commissaire aux Comptes dûment convoqué, est absent et excusé,

Monsieur Jean-Luc BERREBI, représentant le Cabinet Deloitte, Commissaire aux Comptes de la société dûment convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Hassan EL KOURAICHI et Madame Schérazade BERBAR, représentant du Comité d'Entreprise de la société dûment convoqués, sont absents et excusés.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente délibération du Conseil d'administration, qui est approuvé par les membres du Conseil d'administration.

Monsieur le Président aborde ensuite l'ordre du jour.

1. APPROBATION DES COMPTES SEMESTRIELS

- Examens et arrêtés des comptes sociaux intermédiaires au 30 juin 2009 et des comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2009

Le Président présente les comptes sociaux intermédiaires de la société KEYRUS qui font apparaître (en milliers d'euros)

· un chiffre d'affaires net de	21.967
· des autres produits d'exploitation pour	2.232
- un résultat d'exploitation de	724
· un résultat net de	-1.018
· un total de bilan de	67.934

Le Président procède ensuite à la présentation des comptes consolidés du premier semestre 2009.

Il rappelle que la société consolidante est KEYRUS et que le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes

Nom au 30/06/09	Siège	Date de clôture des comptes sociaux	% de contrôle	% d'intérêt	Période de consolidation
KEYRUS	Paris France	31 décembre	Société consolidante		01/01/09 - 30/06/09
Keyrus Canada Inc	Montréal - Canada	31 décembre	100%	100%	01/01/09 - 30/06/09
Absys - Cyborg	Paris - France	31 décembre	100%	100%	01/01/09 - 30/06/09
Absys-Cyborg Tunisie	Tunis - Tunisie	30 juin	92,65%	92,65%	01/01/09 - 30/06/09
Absys - Cyborg Belgique	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/09 - 30/06/09
Keyrus Suisse	Genève - Suisse	31 décembre	100%	100%	01/01/09 - 30/06/09
Keyrus Benelux	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/09 - 30/06/09
Keyrus Belgium	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/09 - 30/06/09
Keyrus Luxembourg	Luxembourg	31 décembre	100%	100%	01/01/09 - 30/06/09
ETICA SOFTWARE	Madrid - Espagne	31 décembre	100%	100%	01/01/09 - 30/06/09
Keyrus do Brazil	Sao Paulo - Brésil	31 décembre	100%	100%	01/01/09 - 30/06/09
Keyrus Maurice	Port Louis - Ile Maurice	31 mars	100%	100%	01/01/09 - 30/06/09
Adexys	Nantes - France	30 juin	28,50%	28,50%	01/01/09 - 30/06/09

Puis, le Président commente l'ensemble de l'activité du groupe sur le premier semestre de l'exercice 2009 qui ressort du tableau remis aux administrateurs

Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

· un chiffre d'affaires net de	52.982
· un résultat opérationnel courant de	846
· un résultat opérationnel de	525
· un résultat net consolidé de	121
· un résultat net part du groupe de	116

Bilan consolidé (en milliers d'euros)

· actifs non courant de	40.677
· actifs courant de	53.405
· total actif de	94.082
· capitaux propres de	24.141
- passifs non courants de	19.908
· passifs courants de	50.033
· total passif de	94.082

Après discussion, le conseil d'administration approuve et arrête les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2009 tels qu'ils sont présentés et qui laissent apparaître

pour les comptes sociaux un chiffre d'affaires de 21.967 milliers d'euros et une perte nette de 1.018 milliers d'euros

pour les comptes consolidés un chiffre d'affaires de 52.982 milliers d'euros et une perte part du groupe revenant à KEYRUS, société consolidante, de - 116 milliers d'euros.

• **Présentation du rapport relatif à l'activité de la société et à la gestion du groupe au cours du premier semestre 2009**

Monsieur le Président donne lecture du projet de rapport d'activité semestriel qui reprend l'ensemble des commentaires.

Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration fixe les termes définitifs du rapport semestriel au vue des comptes du premier semestre 2009 et charge son Président de procéder à la publication des informations requises par la loi, la Société étant soumise à une obligation d'information régulière du public. Ledit rapport est annexé aux présentes.

• **Présentation des documents prévisionnels de gestion**

Monsieur le Président présente et commente les éléments prévisionnels de gestion.

Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration fixe les termes définitifs des documents prévisionnels de gestion et charge son Président de procéder aux formalités et publications requises

par la loi, la société étant soumise à une obligation d'information régulière du public, ainsi qu'à la transmission des dits éléments aux Commissaires aux Comptes de la société.

2. APPROBATION DU COMMUNIQUE DE PRESSE SUR LES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2009

Puis, Monsieur le Président donne lecture du projet de communiqué de presse.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le projet de communiqué de presse relatif aux comptes semestriels au 30 juin 2009 et au chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2009 et charge son Président d'effectuer les publicités requises par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

3. ABANDON PARTIEL D'UNE CREANCE EN COMPTE COURANT DETENUE PAR LA SOCIETE DANS LES LIVRES DE LA SOCIETE ETICA SPAIN

Le Président rappelle que la société ETICA SPAIN, filiale à 100% de KEYRUS, est confrontée à une situation grave puisque ses capitaux propres sont devenus négatifs au 31 décembre 2008 par suite de pertes, ceux-ci s'élevant à la somme de (332.193) €. La situation s'est encore aggravée au 30 juin 2009 la situation à cette date faisant ressortir des capitaux propres de (544.000) €.

Cette situation est particulièrement grave, puisqu'elle peut avoir pour conséquences en cas d'absence de régularisation dans un délai de 2 années la dissolution automatique de la société ETICA aux termes de l'article 104 de la loi 2/1995 du 23 mars 1995 régissant les Sociétés à responsabilité limitées.

Le Président insiste sur le fait que l'ouverture d'une procédure à l'encontre de ETICA SPAIN aurait des conséquences directes graves sur l'activité de ETICA SPAIN et donc sur le groupe KEYRUS dans son ensemble et qu'il convient donc d'agir promptement afin de rétablir, à moindre coût, les capitaux propres de la société ETICA SPAIN.

Le Président rappelle également que KEYRUS détient une créance en compte courant de 1.535 KE

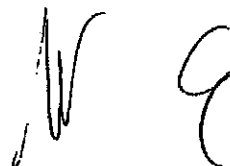
Il propose au Conseil d'abandonner une partie du compte courant d'associé que détient KEYRUS dans les livres de ETICA SPAIN soit la somme de 724.000 (sept cent vingt quatre mille) euros correspondant à des avances financières accordées à ETICA par KEYRUS.

Cette opération d'abandon de créance a un impact définitif sur les comptes de ETICA SPAIN, le droit espagnol n'autorisant pas le principe du retour à meilleure fortune.

Au 16 septembre 2009, et après constatation de la réalisation de l'abandon de créance ci-dessus mentionné, KEYRUS restera titulaire d'une créance en compte courant dans les livres de la société ETICA SPAIN d'un montant de 835.000 euros.

Le Président donne lecture de l'intégralité du projet de convention d'abandon de créance qui sera annexé au présent procès-verbal.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve et autorise à l'unanimité l'abandon de créance sans retour à meilleure fortune, et autorise son Président à signer la convention y relative.



4. OCTROI D'UN PRET PARTICIPATIF PAR LA SOCIETE A SA FILIALE LA SOCIETE ETICA SPAIN

Le Président expose qu'il convient par ailleurs, afin de permettre de finaliser l'opération de restructuration des capitaux propres de la société ETICA SPAIN de convertir une partie du compte courant d'associé en prêt participatif pour une somme de 417.500 € représentant 50% du solde du compte courant que détient KEYRUS.

Les caractéristiques principales du prêt participatif sont les suivantes

- durée : un an renouvelable par tacite reconduction ,
 - intérêts euribor (12 mois) plus 3 calculé
 - Assiette le résultat positif d'ETICA (avant calcul de l'intérêt) de chaque exercice social d'une durée de 12 mois ; exception
 - le montant de l'intérêt initial sera calculé sur la base du résultat réalisé par ETICA pendant la période allant de la date d'octroi du prêt et la date de clôture de l'exercice 2009.
 - au cours de la période de remboursement du prêt, l'intérêt sera calculé sur la base du résultat obtenu par ETICA pour la période allant du début de l'exercice à la date du remboursement définitif ;
 - subordination oui ;
 - modalités de remboursement du capital in fine
 - modalités de remboursement des intérêts in fine
- Possibilité de remboursement par anticipation soit partielle soit total sans pénalité.

Après en avoir débattu, le Conseil autorise la conversion du compte courant d'associé détenu par KEYRUS dans les livres de ETICA SPAIN en prêt participatif, à hauteur de quatre cent dix sept mille cinq cents euros (417.500 €).

Connaissance prise des autres stipulations du projet d'acte de prêt, le Conseil autorise l'octroi de ce prêt et donne tout pouvoir à son Président aux fins de signer l'acte dont un projet a été déposé sur le bureau.

5. AUTORISATION DE PERCEVOIR LE REMBOURSEMENT DU COMPTE COURANT DETENU PAR KEYRUS DASN LES LIVRES DE KEYRUS CANADA EN DOLLARS CANADIEN

Le Conseil, après avoir entendu les observations du Président, autorise le fait que les flux financiers entre KEYRUS et KEYRUS CANADA et plus particulièrement les remboursement de compte courant, soient effectués à compter de ce jour en dollars canadiens à compter de ce jour.

6. OCTROI D'UN PRET PARTICIPATIF PAR LA SOCIETE A SA FILIALE LA SOCIETE KEYRUS CANADA

Le Conseil autorise la conversion du compte courant d'associé détenu par KEYRUS dans les livres de KEYRUS CANADA en prêt participatif.

Eu égard au fait qu'il s'agit d'une conversion du compte courant d'associé le Conseil décide que ce prêt sera octroyé pour une durée indéterminée qui ne saurait être inférieure à 5 années à compter de la signature de ladite convention, et que ledit prêt sera assorti d'un taux d'intérêt qui sera compris entre 3 % et 4 %.

Connaissance prise du projet d'acte de prêt, qui figure en **Annexe**, le Conseil donne tout pouvoir à son Président aux fins de négocier les termes de l'acte de prêt participatif, de négocier son taux d'intérêt et de signer ledit acte.

7. CREATION D'UNE FILIALE EN BELGIQUE

Le Président rappelle

Qu'il est envisagé de constituer avec Monsieur Kemal MEBARKI un société de droit belge dont la dénomination serait KEYRUS BIOPHARMA BELGIUM, le capital serait de 100.000 euros et la forme de ladite société serait celle d'une société anonyme ou d'une société par action simplifiée.

Que des discussions sont en cours sur la répartition du capital mais la détention de KEYRUS dans le capital de ladite société ne saurait être inférieure à 75%.

Le Conseil après en avoir débattu décide d'entériner le projet de constitution d'une société de droit belge dont les caractéristiques essentielles ont été présentées par le Président.

Le Conseil donne en conséquence tout pouvoir à son Président aux fins de mener à bien la constitution de ladite société et notamment de négocier les termes des statuts, la répartition du capital, la mise ne place ou non d'action de préférence, de signer les statuts constitutifs, faire toute déclarations et prendre tous engagements.

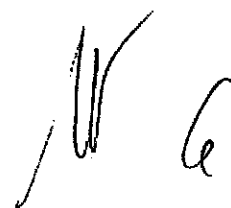
8. PRISE D'ACTE DU DECES D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président rappelle que Monsieur Serge ANIDJAR, administrateur de la société est décédé, et qu'il convient de procéder aux formalités administratives auprès du registre du commerce et des sociétés.

Le Conseil décide qu'il convient, conformément à la législation applicable, de régulariser le Kbis de la société et à cette fin donne tout pouvoir à son Président aux fins de mettre en œuvre les formalités nécessaires.

Le Conseil décide que Monsieur Serge ANIDJAR ne sera pas remplacé par cooptation.

) 4



9. DOCUMENTS DE GESTION PREVISIONNELLE

Le président présente au Conseil les documents de gestion prévisionnelle, savoir :

9.1 - La situation de l'actif réalisable et disponible & du passif exigible au 30 juin 2009.

Il ressort de ce document que l'actif réalisable disponible s'élève au 30 juin 2009 à 41.445 K€ contre 43.296 K€ au 31 décembre 2008. Le passif exigible au 30 juin 2009 s'élève à 26.792 K€ contre, au 31 décembre 2008 24.758 K€.

9.2 - Le compte de résultat prévisionnel au 31 décembre 2009

Le compte de résultat prévisionnel fait apparaître que les produits d'exploitation 2009 devraient s'élever à 47.217 K€ pour des charges d'exploitation de 46.714 K€. Le REX devrait donc être positif de 503 K€

Compte tenu des Autres produits financiers et Autres charges financières, le Résultat Financier prévisionnel devrait être de (700) K€, le résultat courant avant impôt s'élèverait en conséquence à (197) K€ et en l'absence de résultat exceptionnel la perte net serait pour l'exercice 2009 de 197 K€ contre 5.037 K€ au 31 décembre 2008.

9.3 - Tableau des flux de trésorerie prévisionnel au 31 décembre 2009

Le Président donne ensuite lecture du tableau des flux de trésorerie prévisionnel au 31 décembre 2009.

En conséquence de ce qui précède, après avoir examiné et débattu du contenu des documents de gestion prévisionnelle, le Conseil décide de les approuver.

10. POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés au Président Directeur Général à l'effet de mettre en œuvre ces décisions.


Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités requises.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.


Monsieur Eric COHEN
Président Directeur Général


Un Administrateur